

Commission Finances | 02/2020

COMPTE RENDU

20/07/2020 | 18H00 | Salle du Tribunal

Réunion organisée par	Agnès MASCHINO, Vice-présidente	Participants : ✓ ANDRIANNE Sonia ✓ END Jérôme ✓ KUNTZ Olivier ✓ MANSARD Georges ✓ MASCHINO Agnès ✓ MIELE Peggy ✓ PILLOT Jean-Pierre ✓ ZIMMERMANN Dominique
Type de réunion	Commission	
Animateur(s)	Jérôme END, Président Agnès MASCHINO, Vice-présidente	
Secrétaire	Peggy MIELE	
Maître du temps	Sans objet	
		Absents excusés : ✓ ANDRIANNE Sonia ✓ ROESS Emilien

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du C.R. n°01/2020 du 25/06/2020
2. Budgets primitifs 2020 : Commune et Assainissement
3. Projet de dossier de demande de subvention associative 2020
4. Projet dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif « Aide communale à la rénovation des façades »
5. Questions diverses

Ordre du jour

Intervenant(s)

Point n°1	Jérôme END, Président	Agnès MASCHINO, Vice-présidente
-----------	--------------------------	------------------------------------

Monsieur le Président et Madame la Vice-présidente remercient les membres de la commission FINANCES de leur présence. Ils prient les membres de la commission de bien vouloir excuser les membres absents, retenus par ailleurs par d'autres obligations. Madame Peggy MIELE est désignée secrétaire de séance. Monsieur le Président soumet le dernier compte-rendu de séance à l'approbation des membres. Il est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

Intervenant(s)

Point n°2	Jérôme END, Président	Agnès MASCHINO, Vice-présidente
-----------	--------------------------	---------------------------------------

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'adoption du Budget Primitif 2020, la section de fonctionnement est toujours adoptée avant la section d'investissement et que le vote a lieu par chapitre ; sans nécessité de vote formel sur chacun des chapitres. Le budget doit toujours être voté en équilibre réel et sincère.

La proposition du budget primitif 2020 de la commune se décompose comme suit :

Section	Dépenses BP2020	Recettes BP2020
Fonctionnement	1 230 238,00 €	1 230 238,00 €
Investissement (avec report)	1 509 446,06 €	1 509 446,06 €
Total général	2 739 684,06 €	2 739 684,06 €

La proposition du budget primitif 2020 de l'assainissement se décompose comme suit :

Section	Dépenses BP2020	Recettes BP2020
Fonctionnement	243 862,13 €	243 862,13 €
Investissement (avec report)	229 256,07 €	229 256,07 €
Total général	473 118,20 €	473 118,20 €

Monsieur le Président, pour le budget communal, a passé en revue les chapitres en augmentation avec notamment le chapitre 011 : travaux de l'église et honoraires liés au contentieux de la Porte des Douves, mise en place d'un contrat de prestations de services en espaces verts avec la Société EVL. Côté investissement : acquisition foncière pour environ 100 000,00 € (une recette de 35 000,00 € viendra diminuer cette dépense.)

Concernant le budget assainissement, une provision d'un montant de 40 000,00 € a été prévue dans le cadre de l'éventualité d'un traitement des boues d'épuration suite à la crise sanitaire COVID 19.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, les membres de la commission finances approuvent les budgets primitifs tels que présentés.

Ordre du jour

Point n°3

Intervenant(s)

Jérôme END,
Président

Agnès
MASCHINO,
Vice-présidente

Monsieur le Président indique que les associations Loi 1901 doivent effectuer leur demande de subvention, auprès des collectivités, en fournissant un dossier. Pour ce faire, elles peuvent utiliser un formulaire type CERFA n°12156*05 dont le contenu a été approuvé par voie réglementaire. Ce CERFA est téléchargeable sur internet. Ce formulaire est prévu pour les demandes de subventions de fonctionnement.

Afin de pouvoir vérifier l'utilité publique communale de la subvention et le sérieux de l'association qui en fait la demande, ce dossier est complété d'un certain nombre de documents (précisés dans le formulaire) comme :

- Numéro d'inscription au répertoire national des associations et le numéro de siret,
- La liste des dirigeants,
- Un RIB correspondant au SIRET
- Copie des statuts, des comptes approuvés du dernier exercice clos ainsi que le rapport du commissaire aux comptes et également le dernier rapport d'activité.

Monsieur le Président propose aux membres de la commission de partir sur ce modèle de CERFA pour les prochaines demandes de subventions par les associations.

Il propose également de revoir le pourcentage de subventionnement :

- 50 % maximum sur appel à projet
- Montant maximum plafonné à 1 500,00 €

Les membres de la commission, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, approuvent l'utilisation de l'imprimé CERFA n°12156*05 pour les prochaines demandes effectuées par les associations et valident la proposition portant sur le taux de subventionnement et le montant maximum plafonné.

Madame la Vice-présidente indique à la commission que les membres de la commission Habitat et Urbanisme se sont réunis le 17 juillet 2020 et ont procédé à des modifications portant sur les pièces à joindre au dossier. Après relecture du dossier, les membres de la commission Finances proposent de préciser les montants d'aide communale qui seront versées :

- Aide de 2000,00 € maximum pour un ravalement sur des façades visibles de la rue,
- Aide de 1000,00 € s'il s'agit uniquement de remise en peinture de la façade,
- Aide de 500,00 € si le propriétaire réalise lui-même les travaux

Afin de cadrer cette aide communale, le dossier de demande devra être adressé à la commune en lettre recommandée avec accusé de réception.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, les membres de la commission finances approuvent les montants d'aide proposés, valide le projet de dossier de demande d'aide.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres n'ayant aucune question, la séance a été levée à 18h55.